

## Élections municipales et métropolitaines en pratique à Oullins

Mis en ligne le 02 mars 2020

Les élections auront lieu les dimanches 15 et 22 mars. Pour la première fois, les électeurs sont appelés à voter pour élire leurs conseillers municipaux ET leurs conseillers métropolitains.

Vous serez donc invités à voter 2 fois le même jour.

- > Pour voter, il faut être inscrit sur les listes électorales à Oullins.
- > Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 19h.
- > Le numéro et le lieu de votre bureau de vote sont indiqués sur votre carte d'électeur.
- > Une pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou permis de conduire) doit être présentée.
- > Pour vérifier si vous êtes bien inscrit et connaître votre bureau de vote : [service-public.fr](http://service-public.fr)
- > A noter : le bureau de vote 3 de la Saulaie est exceptionnellement déplacé à l'espace Chopin (3 rue Louis Normand).

Les résultats des élections municipales seront affichés au fur et mesure par bureau de vote dans la salle du Conseil municipal ouverte au public à partir de 20h.

Les résultats seront disponibles sur le site internet et la page Facebook de la Ville dans la soirée.



### VILLE D'OULLINS-PIERRE-BENITE

HÔTEL DE VILLE  
PLACE ROGER SALENGRO - BP 87  
69923 OULLINS CEDEX  
04 72 39 73 13

MAIRIE DÉLÉGUÉE DE PIERRE-BENITE :  
HÔTEL DE VILLE  
PLACE JEAN JAURÈS  
69 310 PIERRE-BÉNITE  
04 78 86 62 62

► **HORAIRES** ([HTTP://OULLINS.FR/VIE-MUNICIPALE/SERVICES-MUNICIPAUX-243/HOTEL-DE-VILLE-4115.HTML?](http://OULLINS.FR/VIE-MUNICIPALE/SERVICES-MUNICIPAUX-243/HOTEL-DE-VILLE-4115.HTML?))

@ CONTACTEZ-NOUS